

AVIS URBANISME

Le Collège communal fait savoir que le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est le **Service Public de Wallonie - Département de la Nature et des Forêts** dont les bureaux sont établis avenue Prince de Liège, 7 à 5100 Jambes.

Les terrains concernés sont situés à **4600 Lanaye, Rue de Caster(LAN), 1, cadastrés Division 6, section A n°8F et 12E**.

Le projet consiste en **la reconstruction de l'aile sud de la Ferme de Caster, la reconstruction du portail de la prairie et la création d'une mare écologique**.

La législation prévoit l'organisation d'une enquête publique auprès des occupants des immeubles situés dans un rayon de 50 mètres à partir des limites du bien faisant l'objet de la demande.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article R.IV.40-1. § 1er. 6° du Code du Développement Territorial : « *la construction, la reconstruction ou la transformation d'un bâtiment qui se rapporte à des biens immobiliers inscrits sur la liste de sauvegarde, classés, situés dans une zone de protection visée à l'article 209 du Code wallon du Patrimoine ou localisés dans un site repris à l'inventaire du patrimoine archéologique visé à l'article 233 du Code wallon du patrimoine* » pour la raison suivante : **dérogation au Plan de Secteur** (biens situés en zone Naturelle).

Le dossier peut être consulté du **02 février 2024 au 16 février 2024 inclus**, au Service Urbanisme, rue de Mons, 11 à 4600 Visé, les jours ouvrables sur rendez-vous **uniquement** à prendre par mail (marie-chantal.huynen@vise.be) ou par téléphone (04/374.85.12). Des explications techniques pourront vous être fournies. Une permanence sera organisée par un agent communal, à la même adresse, le samedi 10 février 2024 de 8h30 à 11h30, sans rendez-vous.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal de la Ville de Visé, soit par courrier postal (rue des Récollets n° 1-3 à 4600 VISE), soit par e-mail (marie-chantal.huynen@vise.be), soit remises au service Urbanisme (rue de Mons, 11 à 4600 VISE), avant la date de la clôture de l'enquête fixée le **16 février 2024 à 15 heures au Service Urbanisme**.

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : « **Enquête publique – SPW - Département de la Nature et des Forêts – 2024/003** ».

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme chargé de donner des explications sur le projet est Mme MARCHAND, service Urbanisme (rue de Mons, 11 à 4600 VISE).